

MISE A DISPOSITION D'UNE TELECOMMANDE POUR LE PORTIQUE

En échange d'une caution de 300,00 euros, nous mettons à votre disposition une télécommande afin d'actionner l'ouverture du portique.

En cas de perte, de casse ou de toute autre dégradation le montant de la caution servira au renouvellement et au paramétrage de l'ensemble du système.

La remise et le contrôle de l'état (physique et du bon fonctionnement) de la télécommande doivent être réalisés au moment de l'état des lieux avec le gardien.

Fonctionnement de la télécommande :

Presser le bouton de gauche pour actionner l'ouverture.

Le portail reste ouvert 20 secondes et se referme automatiquement.

Ne jamais laisser le portique ouvert, si problème de fonctionnement contacter le gardien.

Le détenteur de la télécommande est responsable du respect de ces consignes.

« Lu et approuvé »

Date

Signature